NATURA 2000
Sud Yonne

Site FR2600974

Pelouses, forêts et habitats à chauves-souris du sud de la vallée de l'Yonne et de ses affluents



Le Petit Guide





















Le Petit Guide Natura 2000 Sud Yonne

NATURA 2000 SUD-YONNE

Pays Avallonnais

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Sommaire

Introduction 1
Natura 2000, un réseau européen 2
Natura 2000 en France 3
Natura 2000 sur votre territoire 5
L'évaluation des incidences (EIN) 7
Structure porteuse et animation 9
Le site Natura 2000 Sud Yonne 10
Carte détaillée du site 11
Les habitats et les espèces du site 13
Les objectifs de gestion du site 15
Les mesures de gestion du site 17
Le site en actions 19
Communication 21
Informations pratiques 22

Introduction

Ce guide a été élaboré par le **PETR du Pays Avallonnais** grâce au soutien financier de l'**Union Européenne** et de la **Région Bourgogne-Franche-Comté**. Il a été réalisé dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 Pelouses, forêts et habitats à chauves-souris du sud de la vallée de l'Yonne et de ses affluents (FR2600974), dit « Sud Yonne ».



Un Azuré sur un capitule floral de Centaurée

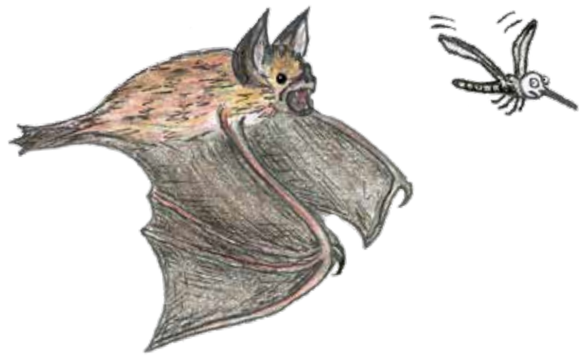
Il contient les informations essentielles sur **le dispositif Natura 2000 et sur le site local Sud Yonne**.

Destiné aux **élus** et à **tous les acteurs du territoire**, ce guide a été conçu pour permettre à chacun de **comprendre les enjeux** et de **s'impliquer, en conscience**, **par une démarche volontaire**, dans la préservation et la valorisation des richesses du patrimoine naturel du site Natura 2000.

Photos de couverture : falaises de Saint-Moré / Azuré bleu céleste sur Orchis moucheron
Photos des espèces, page de couverture (de haut en bas et de gauche à droite) : Petits rhinolophes, Orchis singe, Vipérine commune, jeune Phanéroptère sur fleur de Carline, Renoncule à feuilles de graminée, Géranium sanguin, Azuré bleu céleste, Zygène de la petite coronille, Mélitée de la lancéole, Cuivré fuligineux



Natura 2000, un réseau européen

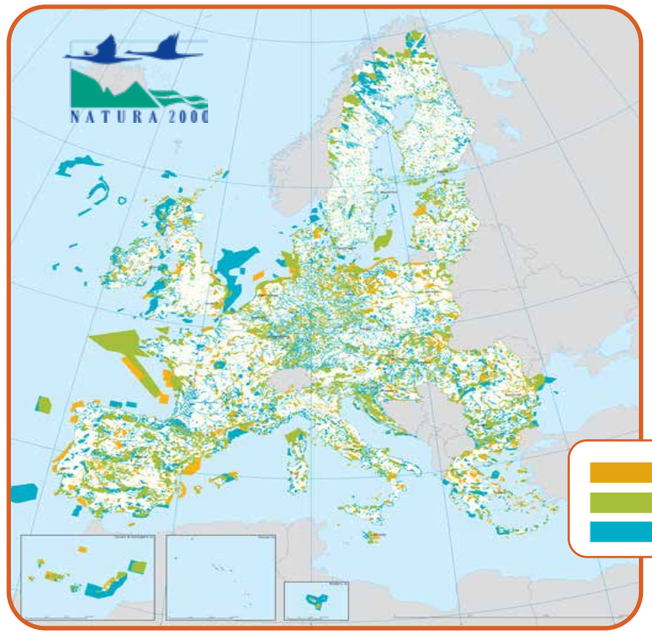


Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, qui vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable, des habitats naturels(1) et des espèces(2) dits "**d'intérêt communautaire**", représentatifs de la biodiversité européenne.

Deux textes fondateurs

La désignation des sites Natura 2000 résulte de l'application de deux directives européennes : la Directive « Oiseaux » (DO, 2009/147/CEE de 1979 révisée en 2009) concernant la conservation à long terme des oiseaux sauvages (Zones de Protection Spéciale (ZPS), sites "oiseaux") et la Directive « Habitats-faune-flore » (DHFF, 92/43/CEE du 21 mai 1992) concernant la préservation d'habitats naturels et d'espèces animales (hors oiseaux) et végétales (Zones Spéciales de Conservation (ZSC), sites "habitats").

Les sites doivent être gérés de façon à **garantir la préservation à long terme** des habitats(1) et des espèces(2) qui justifient leur désignation

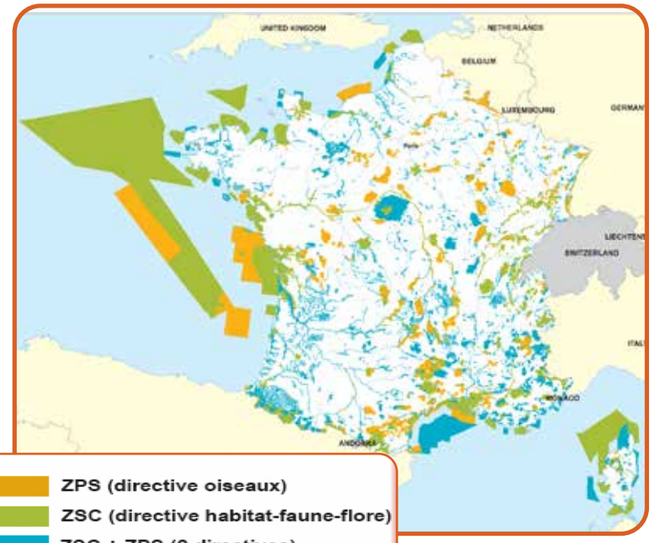


Réseau de sites Natura 2000 européen en 2025
© Europeen Environnement Agency / ecologie.gouv.fr

- 18,5 % de la surface terrestre
- 8,9 % de la surface marine
- 231 habitats naturels(1)
- 1563 espèces animales(2)
- 617 espèces d'oiseaux(2)
- 966 espèces végétales(2)
- 23 567 sites "habitats" (ZSC)
- 5 397 sites "oiseaux" (ZPS)

(1) *Habitats naturels figurant à l'annexe I de la DHFF*
(2) *Espèces figurant à l'annexe II de la DHFF ou à l'annexe I de la DO et leurs habitats*

Natura 2000 en France



- 13 % de la surface terrestre
- 35,7 % de la surface marine
- 132 habitats naturels
- 102 espèces animales (hors oiseaux)
- 32 d'espèces d'oiseaux
- 63 espèces végétales
- 1 353 sites "habitats" (ZSC)
- 403 sites "oiseaux" (ZPS)

Réseau de sites Natura 2000 en France en 2025
© European Environement Agency / ecologie.gouv.fr

Pour la gestion des sites Natura 2000 sur son territoire, la France a opté pour une démarche de **concertation** et de **contractualisation**, incitant les acteurs des territoires à s'impliquer dans le maintien ou la restauration du patrimoine naturel d'intérêt européen, **conciliant ainsi préservation de la biodiversité et activités socio-économiques** :

Les activités humaines et les projets restent possibles après **évaluation des incidences**(3) pour éviter les préjudices sur les espèces et habitats qui ont justifié la désignation du site.

Au quotidien, la gestion des sites Natura 2000 relève d'une **démarche volontaire et participative des acteurs du territoire**. Un document d'objectifs, établi pour chaque site par le comité de pilotage, définit des objectifs de conservation et des mesures concrètes de gestion qui sont ensuite mises en œuvre sous forme de contrats ou par l'intermédiaire d'une charte.

(3) *voir pages 7 et 8*


Hoplies sur Orchis pyramidal


Azuré du Serpolet

Elus, agriculteurs, forestiers, propriétaires, associations, usagers, experts...
Tous associés à la préservation du site


Dessin de Rhinolophe

Le document d'objectifs (Docob)

C'est le document de cadrage d'un site Natura 2000. Approuvé par le préfet, il est tenu à disposition du public dans les mairies et contient : un **diagnostic socio-économique et écologique du territoire**, des **objectifs de conservation et de gestion** des espèces et habitats d'intérêt européen, des **mesures de gestion** permettant de répondre aux objectifs.

Le comité de pilotage (Copil)

C'est l'organe officiel de concertation, de décision et de débat. Présidé par un élu local, il a notamment pour mission d'élaborer et de mettre en oeuvre le document d'objectifs.

Le contrat Natura 2000

Passé entre la Région et un acteur public ou privé, il permet de financer la mise en oeuvre des mesures de gestion du Docob jusqu'à 100 % du montant des dépenses éligibles(4). On distingue trois types de contrats : le **contrat agricole** (MAEC), le **contrat forestier** et le contrat "**ni-agricole, ni-forestier**".

La charte Natura 2000

Adhésion volontaire et non rémunérée, elle permet de **valoriser les pratiques** favorables au site Natura 2000.

(4) *Ce financement provient de l'Union Européenne et de la Région via le FEADER.*

COFINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE
RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ


Lézard à deux raies

Natura 2000 sur le territoire



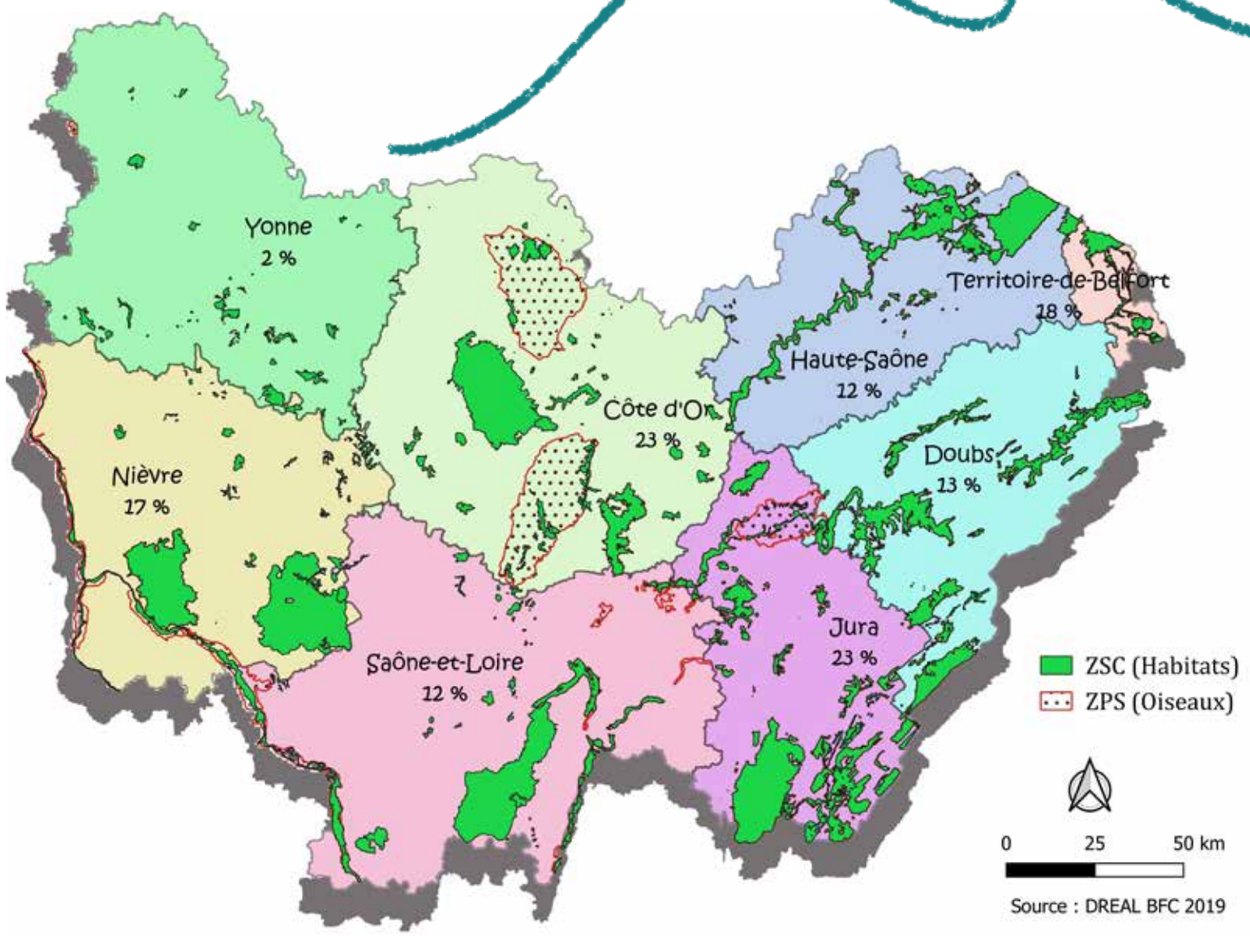
Le réseau Natura 2000 de Bourgogne-Franche-Comté comprend **118 sites** qui couvrent près de 661 000 ha, soit **14 % du territoire**[5] avec :

- 75 sites “habitats” (ZSC)
- 43 sites “oiseaux” (ZPS)

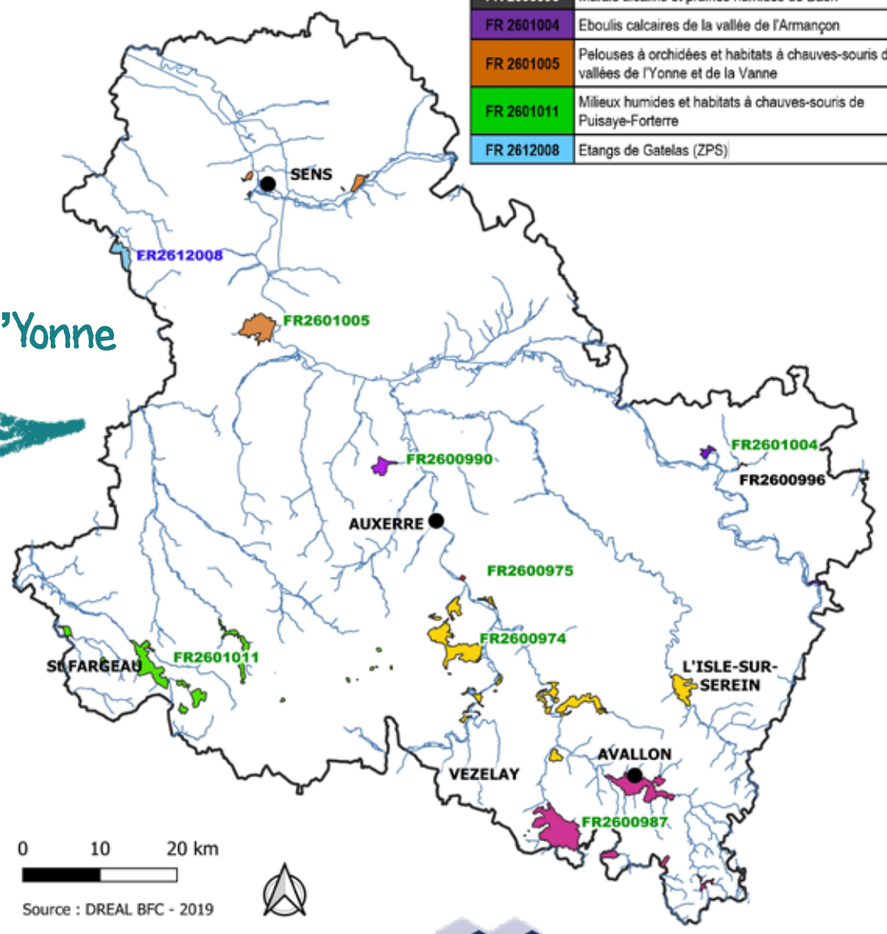
Dans l’Yonne, **moins de 2 %** du territoire est concerné par Natura 2000, soit 127 km². Le réseau icaunais comprend neuf sites, dont **huit sites “habitats”** (ZSC) et **un site “oiseaux”** (ZPS).

Code site	Nom complet du site Natura 2000	Nom simplifié
FR 2600974	Pelouses, forêts et habitats à chauves-souris du sud de la vallée de l’Yonne et de ses affluents	Sud Yonne
FR 2600975	Cavités à chauves-souris en Bourgogne	Cavités à chauves-souris
FR 2600987	Milieux humides, forêts, pelouses et habitats à chauves-souris du Morvan	Morvan
FR 2600990	Landes et tourbières du bois de la biche	Bois de la Biche
FR 2600996	Marais alcalins et prairies humides de Baon	Marais de Baon
FR 2601004	Eboulis calcaires de la vallée de l’Armançon	Armançon
FR 2601005	Pelouses à orchidées et habitats à chauves-souris des vallées de l’Yonne et de la Vanne	Yonne-Vanne
FR 2601011	Milieux humides et habitats à chauves-souris de Puisaye-Forterre	Puisaye-Forterre
FR 2612008	Etangs de Gatelas (ZPS)	Etangs de Gatelas

En Bourgogne-Franche-Comté



Dans l’Yonne



Un réseau dynamique : le réseau Natura 2000 Bourgogne-Franche-Comté rassemble la Région, les services déconcentrés de l’Etat (la DREAL et la DDT), les structures porteuses de chaque site (animateur·rice·s Natura 2000) et les principaux partenaires (conservatoire botanique, associations de protection de l’environnement...). Des rencontres ont lieu tous les ans pour échanger sur les actualités, les pratiques de chacun ou travailler sur des sujets transversaux.

(5) *source : bourgognefranchecomte.fr, 2025*

L'évaluation des incidences (EIN)



Pour **certains projets ou activités**(6), une évaluation de ses incidences est nécessaire afin de **s'assurer de sa compatibilité avec la préservation des sites Natura 2000**. Cela concerne par exemple :

- un document de planification ou d'aménagement (PLU/PLUi) ;
- une manifestation en milieu naturel ;
- un permis de construire, des travaux de construction, de défrichement...



Télécharger ou consulter **l'indispensable livret sur l'évaluation des incidences** sur le site de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté.

Ce qu'il faut savoir :

☑ L'EIN Natura 2000 est de la responsabilité du porteur de projet.

☑ L'EIN cible uniquement des habitats et les espèces qui ont justifié la désignation du(des) site(s) Natura 2000 concerné(s)(7).

☑ La prise en compte de Natura 2000 dans le projet doit être réalisée le plus tôt possible : plus les enjeux du site seront pris en compte en amont, plus il sera possible d'adapter le projet pour préserver le site.

☑ Les activités réalisées dans le cadre de contrats Natura 2000 sont dispensées d'EIN.

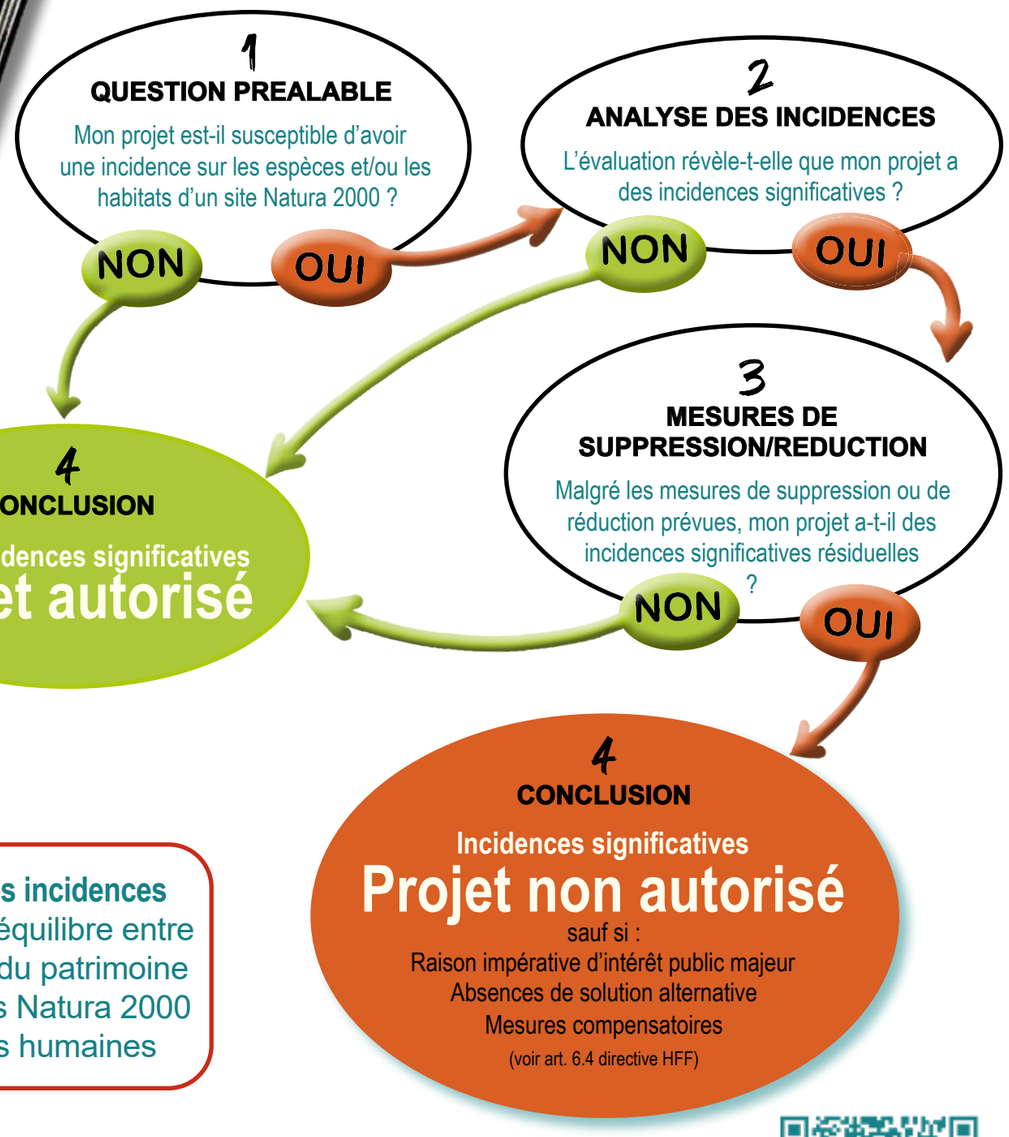
☑ Un formulaire simplifié d'EIN est disponible auprès de la DDT pour les petits projets et les particuliers(8). Pour les gros projets, il faut faire appel à un bureau d'études ou une autre struture compétente.

☑ Les Docob des sites locaux sont consultables en mairies des sites concernés, auprès de la DDT ou de la DREAL et de la structure animatrice (pour ce site, le Pays Avallonnais).



Ascalaphe soufré

Schéma simplifié
de la démarche d'évaluation des incidences :





L'évaluation des incidences vise à assurer l'équilibre entre la préservation du patrimoine naturel des sites Natura 2000 et les activités humaines

(6) *Les projets et activités soumis à EIN reposent sur des listes : une liste nationale issue du décrêt n°2010-365 du 5 avril 2010 et deux listes locales arrêtées par le préfet de département*

(7) *Pour le site Sud Yonne, voir pages 13 et 14*

(8) *Toutes les informations sur l'évaluation des incidences sont disponibles sur le site internet de la DDT de l'Yonne http://www.yonne.gouv.fr*

Vous y trouverez les listes d'activités soumises à EIN ainsi que le formulaire simplifié pour les "petits" porteurs de projets a priori sans incidence

Structure porteuse et animation

Dans la mesure du possible, la Région fait appel à une **collectivité locale** pour porter l'animation d'un ou de plusieurs sites Natura 2000. La structure opératrice désigne un·e chargé·e de mission ou **animateur·rice Natura 2000**, qui assure l'ensemble des missions nécessaires à la mise en oeuvre du Docob.

L'animateur·rice Natura 2000 est l'interlocuteur privilégié des élus. La mise en place d'un dialogue fréquent permet la mobilisation des outils pour préserver la biodiversité du domaine public et communiquer aux administrés les opportunités offertes par Natura 2000 pour connaître et agir.





Azuré bleu céleste

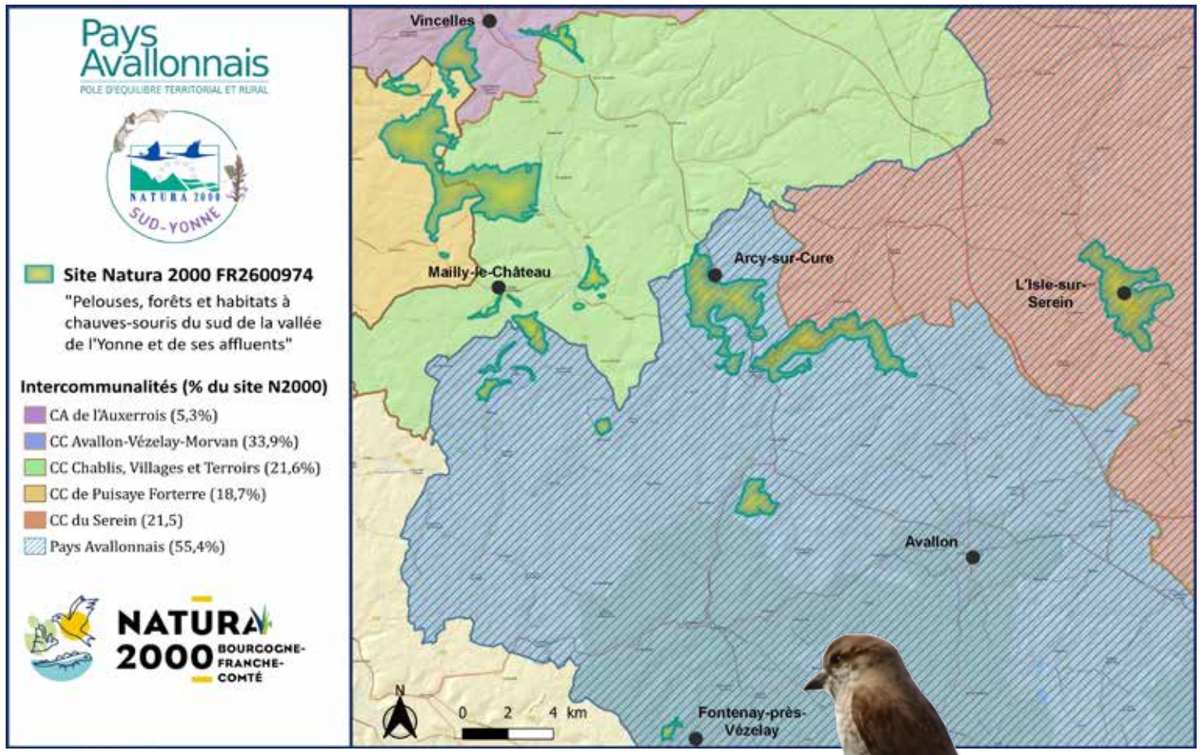


Le Site Natura 2000 Sud Yonne

Site FR2600974

Pelouses, forêts et habitats à chauves-souris du sud de la vallée de l'Yonne et de ses affluents

Le site Natura 2000 "Sud Yonne" s'étend sur une superficie de **4 841 hectares**, sur les territoires de **27 communes** et de **5 intercommunalités** du sud de l'Yonne.



Coulanges-la-Vigne
Irancy
Vincelles

Charentenay
Fontenay-sous-Fouronnes
Val-de-Mercy

Bazarnes
Deux-Rivières
Mailly-la-Ville
Mailly-le-Château
Sery
Trucy-sur-Yonne

Annay-la-Côte
Arcy-sur-Cure
Brosses
Fontenay-près-Vézelay
Girolles
Givry
Lucy-le-Bois
Merry-sur-Yonne
Saint-Moré
Voutenay-sur-Cure

Angely
Dissangis
L'Isle-sur-Serein
Massangis
Précy-le-Sec

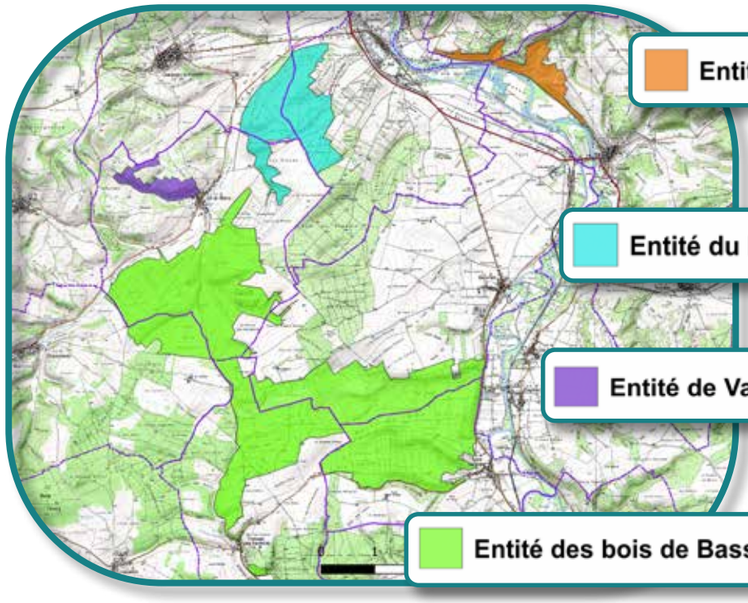
Le **PETR du Pays Avallonnais** est en charge de l'animation du site depuis mars 2023.
En 2026, le Président du Copil est **Olivier BERTRAND, maire d'Arcy-sur-Cure**.

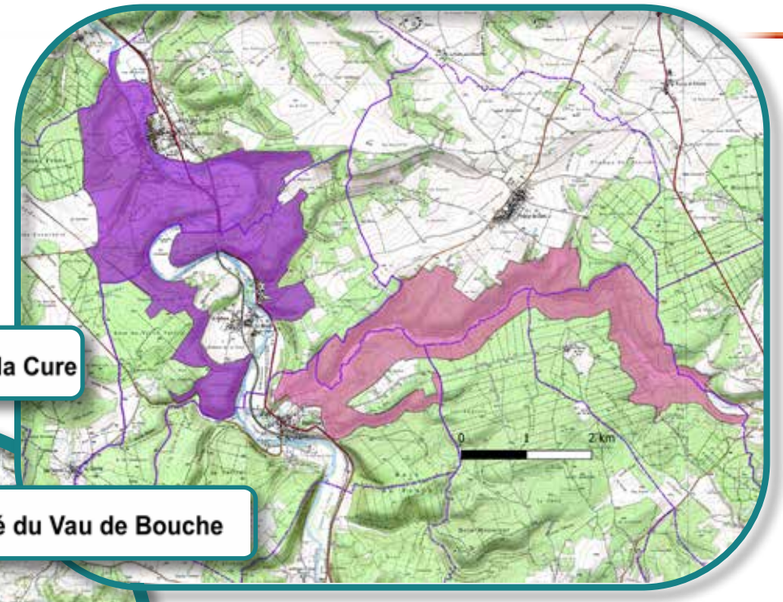


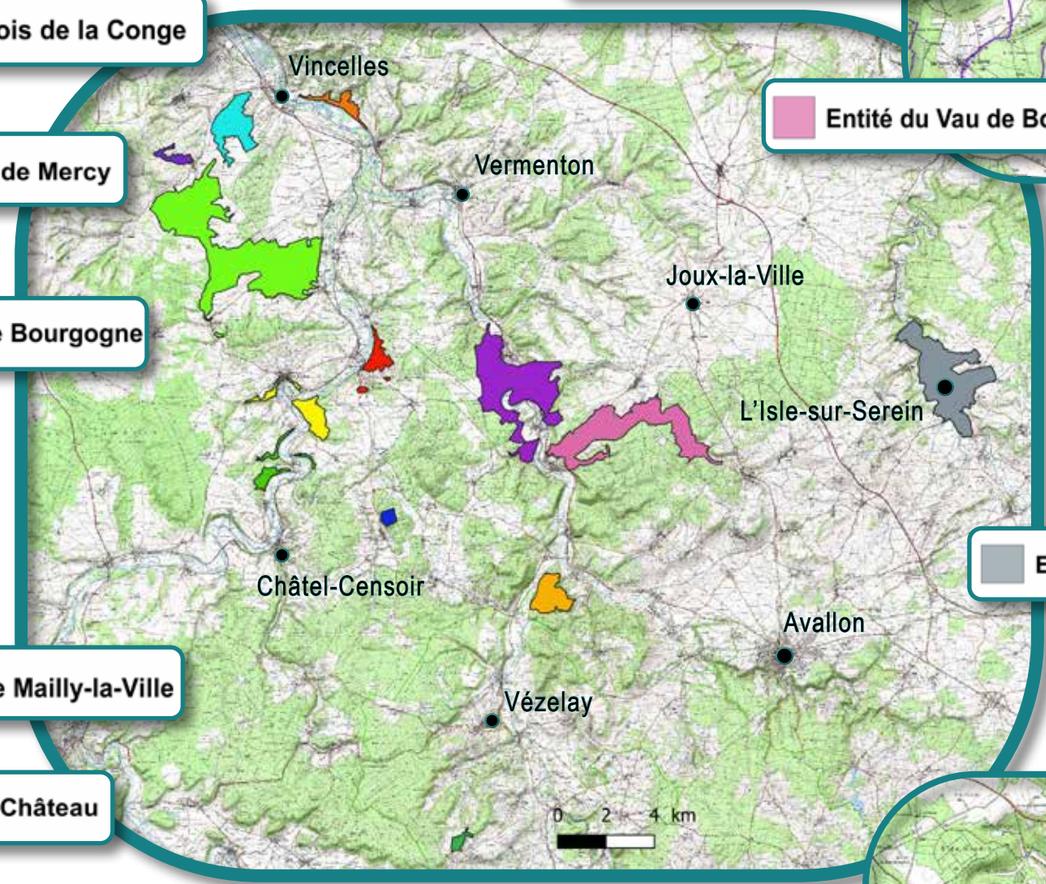
Pie-grièche écorcheur femelle

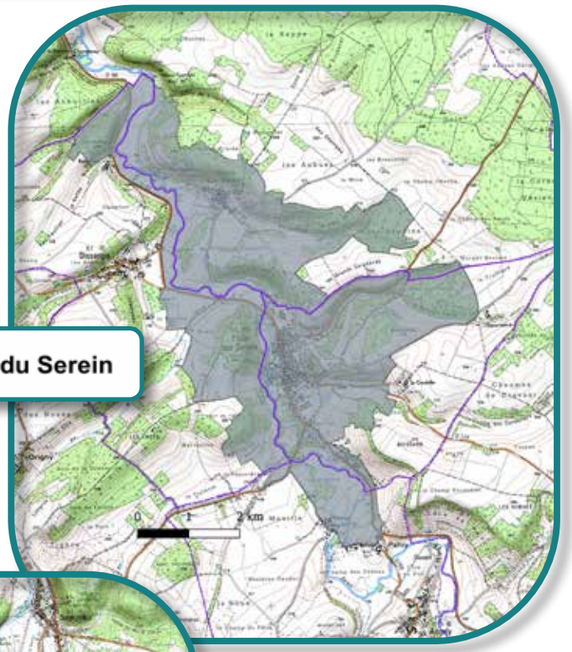
Carte détaillée du site (13 entités géographiques)

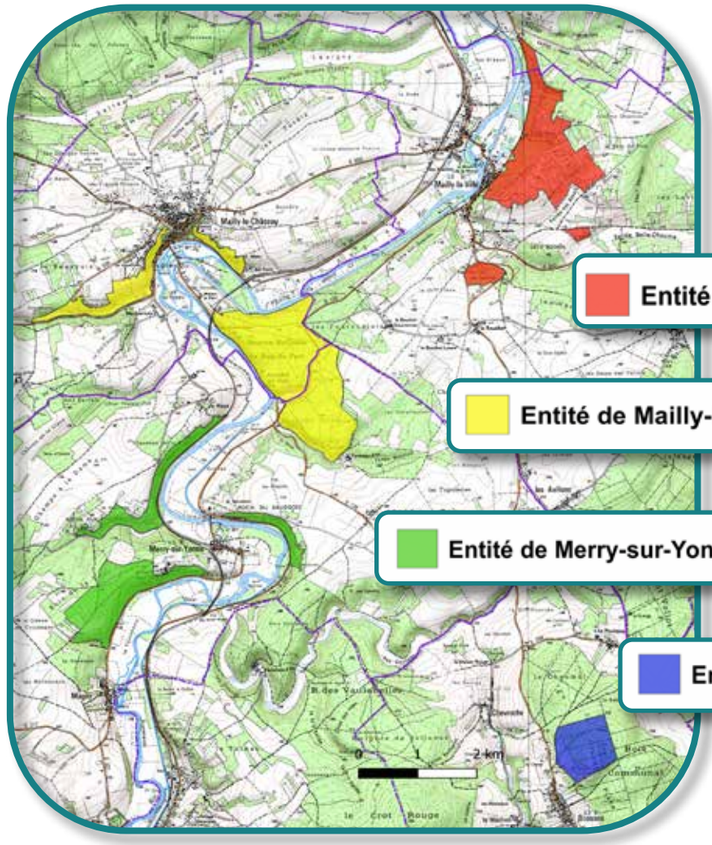




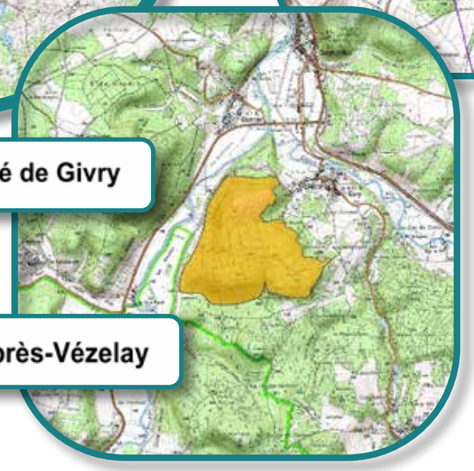














Azuré commun sur une Centaurée

Les habitats et les espèces du site

Au total, **16 habitats et 14 espèces** d'intérêt communautaire ont été référencés sur le site Natura 2000[9].

Espèces Natura 2000

Code	Nom
1304	**Petit rhinolophe (Chiroptère)**
1304	**Grand rhinolophe (Chiroptère)**
1305	**Rhinolophe Euryale (Chiroptère)**
1308	**Barbastelle d'Europe (Chiroptère)**
1310	**Minioptère de Schreiber (Chiroptère)**
1321	**Murin à oreilles échancrées (Chiroptère)**
1323	**Murin de Bechstein (Chiroptère)**
1345	**Grand murin (Chiroptère)**
1163	Chabot (Poisson)
1041	Cordulie à corps fin (Odonate)
1060	Cuivré des marais (Papillon)
1065	Damier de la Succise (Papillon)
1078	Ecaille Chiné (Papillon)
1083	Lucane cerf-volant (Coléoptère)

Habitats Natura 2000

Code	Nom
6210 *	**Pelouses sèches calcicoles, sites d'orchidées remarquables**
6110 *	Pelouses pionnières sur dalle calcaires
8160 *	**Eboulis**
9180 *	**Forêts de ravins**
91E0 *	**Forêts riveraines (ripisylves)**
5130	**Fourrés à Genévrier**
5110	Fourrés à Buis
6510	**Prairies maigres de fauche**
8210	Végétation des rochers calcaires
8310	Cavités souterraines
9130	**Hêtraies-chênaies à Aspérule**
9150	**Hêtraies-chênaies calcicoles sèches**
9160	**Chênaies pédonculées calcicoles**
643	Mégaphorbiaies
3150	Eaux stagnantes et végétations flottantes
3260	Eaux courantes à Renoncule flottante

* intérêt prioritaire européen / **en gras : espèces et habitats prioritaires du site**

C'est l'analyse des enjeux sur ces habitats et espèces (état de conservation à l'échelle européenne, nationale ou régionale, représentativité, menaces identifiées...) qui ont permis de définir **les espèces et les habitats nécessitant une attention particulière** et la mise en place de mesures de gestion conservatoire dans le Docob.

Les pelouses sèches calcicoles


Flore des pelouses calcaires

Situés sur les coteaux et plateaux secs et ensoleillés, **ces habitats hébergent une grande diversité d'espèces végétales et animales rares et menacées**. Autrefois entretenues par les pratiques pastorales et agricoles extensives, les pelouses se referment progressivement en l'absence de gestion et leur richesse écologique diminue.

Les pelouses icaunaises permettent de relier les pelouses du bassin parisien à la Bourgogne. **Leur conservation est donc d'une importance capitale**.

[9] Habitats et espèces à prendre en compte pour l'évaluation des incidences (voir pages 7-8).

Les chauves-souris (Chiroptères)


Petit rhinolophe


Grand rhinolophe

Le site Natura 2000 Sud Yonne présente un **fort potentiel d'accueil pour les chauves-souris** (17 espèces dont 8 d'intérêt communautaire) : **cavités d'hibernation** (grottes naturelles et anciennes carrières), **sites de mise-bas** (où les femelles se rassemblent chaque année pour mettre au monde et éduquer leur unique petit), **territoires de chasse et corridors de déplacement** (forêts, rivières, haies, prairies...), sont présents sur l'ensemble du site.


Rhinolophe Euryale

Toutes les espèces de chauves-souris de France sont protégées par la loi

Toute perturbation intentionnelle est passible d'une amende pouvant atteindre 15 000 € et d'un an d'emprisonnement (arrêté du 23 avril 2007 et articles R. 415-3 et L.411-1 du Code de l'Environnement)


Barbastelle d'Europe


Minioptère de Schreiber


Murin à oreilles échancrées


Murin de Bechstein


Grand murin

Les habitats forestiers

Le site Sud Yonne compte 5 habitats forestiers d'intérêt communautaire. Si les hêtraies-chênaies à Aspérule sont les plus représentées sur le site (plateaux calcaires et coteaux de faible pente sur sol riche), le contexte géo-climatique du site permet le développement de forêts de ravins (versant nord à forte pente sur éboulis), des chênaies pédonculées calcicoles (bas de pentes) ou encore de forêts caractéristiques des sols calcaires superficiels secs.

Chaque habitat est déterminé par le cortège d'espèces qui le compose et sa qualité écologique est également étroitement liée à la gestion sylvicole en place.


Scille à deux feuilles

Les objectifs de gestion du site

Objectif de la Directive Habitat-Faune-Flore

Maintenir ou restaurer les habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable

Des **objectifs de développement durable**, déclinés en **objectifs opérationnels**, sont définis dans le Docob et ciblent les enjeux du réseau Natura 2000 (objectifs de la directive européenne) en adéquation avec les spécificités locales (espèces et habitats d'intérêt sur le site).

On distingue deux types d'objectifs :

Les objectifs « spacialisés » qui s'appliquent en fonction du type de milieu (milieux ouverts, milieux forestiers ou habitats à chauves-souris).

Les objectifs « transversaux » qui concernent le fonctionnement de l'ensemble du site.

A - Milieux ouverts



Maintenir ou restaurer un réseau de milieux ouverts favorable à l'expression de la biodiversité et fonctionnel à l'échelle du site en privilégiant une gestion extensive

- Restaurer et/ou maintenir les pelouses sèches calcicoles et les mosaïques de milieux ouverts et améliorer leur qualité écologique
- Préserver la dynamique particulière des éboulis en maîtrisant la fréquentation et en adaptant la gestion à la fragilité du milieu

B - Milieux forestiers



Préserver et restaurer les forêts d'intérêt communautaire en favorisant une gestion durable privilégiant leur composition caractéristique et développant une diversité d'âges et de micro-habitats

- Favoriser une gestion sylvicole intégrant la prise en compte des forêts d'intérêt communautaire et assurant leur pérennité dans un bon état de conservation
- Favoriser le potentiel écologique des habitats forestiers (bois mort et vieillissant, clairières, mares, lisières...)

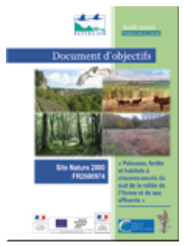
C - Habitats à chauves-souris



Assurer la protection des chauves-souris d'intérêt communautaire et la préservation de leurs habitats à l'échelle du site

- Assurer la qualité d'accueil, la tranquillité et la pérennité des cavités à chauves-souris
- Pérenniser un réseau de gîtes hébergeant des colonies de chauves-souris d'intérêt communautaire
- Maintenir et améliorer la qualité écologique des habitats favorables aux chauves-souris à l'échelle du site

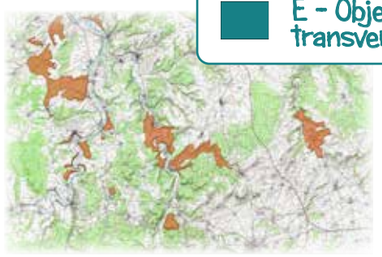
D - Objectif transversal



Assurer l'animation et la mise en oeuvre du Docob

- Assurer le suivi technique et financier du site ainsi que l'animation et l'implication du comité de pilotage ou de suivi dans la mise en oeuvre du Docob
- Permettre la réalisation des actions du Docob grâce aux mesures de gestion contractuelles et non contractuelles
- Evaluer et réviser le Docob
- Assurer une veille foncière et le recueil de données d'usage et cadastrales pour faciliter la gestion

E - Objectif transversal



Favoriser l'appropriation et l'intégration du site Natura 2000 sur son territoire

- Informer, sensibiliser et associer les acteurs locaux, les usagers et le grand public sur les enjeux du site et la préservation de la biodiversité pour le territoire
- Etablir ou maintenir le contact avec les propriétaires ou gestionnaires de secteurs à enjeux fort à l'échelle globale du site
- Valorisier les bonnes pratiques respectueuses des espèces et des habitats

F - Objectif transversal



Assurer le suivi scientifique des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

- Coordonner (et réaliser le cas échéant) les suivis scientifiques sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire à l'échelle du site
- Améliorer les connaissances sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire

G - Objectif transversal

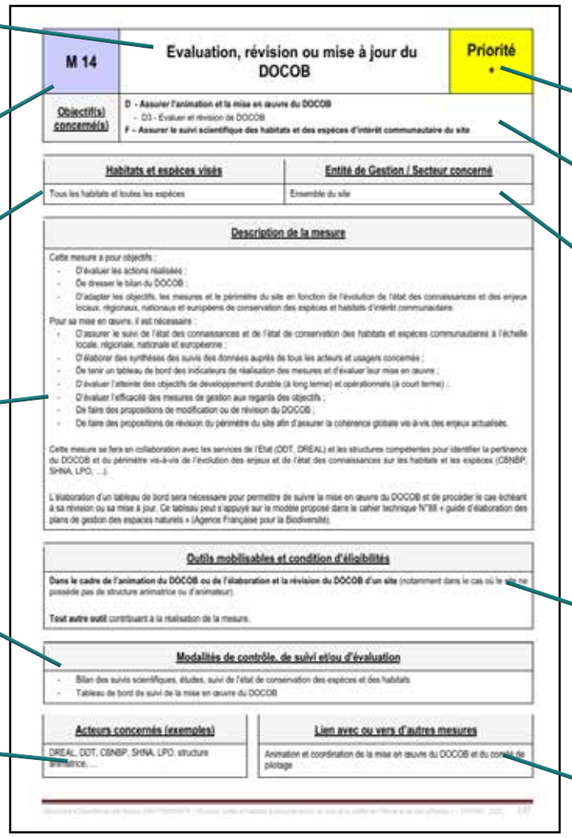


S'assurer de la cohérence des activités, projets et documents de gestion avec les enjeux du Docob

- Concilier le développement des activités touristiques et sportives et de leurs aménagements avec le maintien des habitats et des espèces du site
- Veiller sur les projets du territoire et la cohérence de ces projets, plans, programmes, aménagements et politiques publiques et sectorielles avec les enjeux du site et informer sur l'évaluation des incidences

Les mesures de gestion du site

17 mesures de gestion ont été élaborées afin de répondre aux différents objectifs de gestion du site Natura 2000. Chacune fait l'objet d'une fiche détaillée dans le Docob :



La mise en place de ces mesures peut se faire par le biais des **contrats Natura 2000**, de la **Charte**, des **mesures agro-environnementales**, de l'**animation du Docob**, et mobiliser des financements européens et/ou régionaux.

M1 ***
Gestion ou restauration de milieux ouverts par le pâturage

M2 **
Gestion ou restauration de milieux ouverts par une action mécanique ou manuelle

M3 **
Gestion irrégulière des habitats forestiers (favorisant la diversité d'âges et d'étages et les essences caractéristiques de l'habitat)

M4 **
Dispositif favorisant le développement de bois sénescent et d'arbres à cavités

M5 ***
Maintien ou création de corridors et linéaires de déplacement favorables aux chauves-souris (haies, ripisylve, lisières forestières, trame noire...)

M6 ***
Maintien ou création d'une mosaïque d'habitats favorables aux chauves-souris (prairies permanentes, clairières, bosquets, bandes enherbées...)

M7 **
Amélioration de la qualité écologique des milieux agricoles (fauche tardive, réduction des intrants, agriculture biologique...)

M8 ***
Mise en place d'aménagements ou d'opérations permettant la protection ou la préservation d'un habitat ou d'une espèce

M9 **
Mise en place d'actions permettant la limitation ou l'élimination d'une espèce indésirable

M10 *
Suivi de la fréquentation par les usagers

M11 ***
Animation et coordination de la mise en oeuvre du Docob

M12 ***
Mise en oeuvre d'actions de communication, d'information et de sensibilisation

M13 **
Veille et mise en cohérence des activités, projets et documents de gestion avec les préconisations du Docob

M14 *
Evaluation, révision ou mise à jour du Docob

M15 **
Etudes et suivis des habitats et des espèces du site et de leur état de conservation

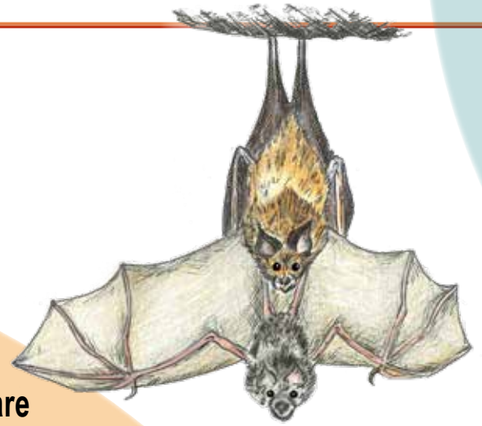
M16 **
Veille foncière et d'usage

M17 *
Elaboration et révision de la Charte Natura 2000 du site



Héspéries de la Mauve sur Micrope érigé

Le site en actions



Restauration des pelouses sèches



Pâturage ovins et caprins, pelouse de Mailly-le-Château

Action phare du site Natura 2000, pour restaurer et entretenir les mosaïques de pelouses sèches calcicoles et leur biodiversité remarquable, l'écopâturage **est à mettre en oeuvre de façon prioritaire**.

Il permet de limiter la colonisation des ligneux (prunelliers, aubépines, cornouillers...) de façon durable et d'apporter une ressource complémentaire aux animaux à différentes périodes de l'année. **Ovins, caprins, bovins,** mais aussi **équins** peuvent convenir, grâce à l'élaboration d'un cahier des charges. Etabli avec le propriétaire des animaux, celui-ci permet de **concillier les objectifs de gestion du milieu naturel avec les besoins du troupeau**.

Entre 2018 et 2026, 20 contrats Natura 2000 ont vu le jour, sur **douze sites et dix communes.** Brosses, Coulanges-la-Vineuse, Mailly-le-Château, Précy-le-Sec et le conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne se sont engagés directement dans ces projets. Sur certains sites, le pâturage est complété par une action mécanique ou manuelle de coupe des ligneux.



Chantier coupe de ligneux, pelouse de Coulanges-la-Vineuse



Pelouse de Coulanges-la-Vineuse restaurée par les ânes



Broyage, pelouse de Brosses

Les suivis scientifiques des habitats et des espèces

Pelouses calcaires : évaluation de l'état de conservation tous les 5 ans, suivi de la gestion mise en place (pâturage / broyage, flore et faune).

Chauves-souris : suivis des populations en hiver et en été, études des territoires.

Forêts : diagnostic du potentiel d'accueil de la biodiversité forestière d'une parcelle réalisable sur demande.



Evaluation de l'état de conservation des pelouses

M15 **

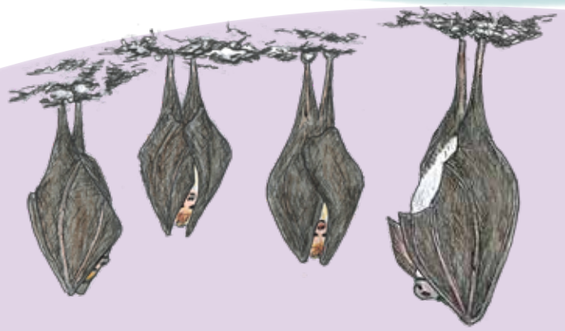
Etudes et suivis des habitats et des espèces du site et de leur état de conservation

M1 ***

Gestion ou restauration de milieux ouverts par le pâturage

M8 ***

Mise en place d'aménagements ou d'opérations permettant la protection ou la préservation d'un habitat ou d'une espèce



Aménagements pour les chauves-souris

Afin d'assurer la protection des chauves-souris pendant l'une des phases de leur cycle de vie, la mise en tranquillité de leurs sites d'hibernation ou de mise-bas peut être nécessaire. Trois contrats Natura 2000 ont déjà été mis en place, dont la protection d'un site d'hibernation à Mailly-la-Ville et deux aménagements de gîtes à petits rhinolophes à L'Isle-sur-Serein et Deux-Rivières. Pour ce dernier, notre site a été lauréat des grands prix nationaux en 2021.



Anciennes carrières de Mailly-la-Ville

Communication

M12 ***

Mise en oeuvre d'actions de communication, d'information et de sensibilisation



Supports papiers : Infolettre annuelle, dépliants, petit guide

Formations et sorties pour les acteurs du territoire





Animations grand public pour découvrir le site et ses enjeux



Support numériques : Instagram, Natur'actus, vidéo grand prix 2021(10)



Signalétique valorisant les actions et panneaux d'informations



Site internet dédié au site Natura 2000
http://sud-yonne.n2000.fr

Sentiers pédagogiques



(10) Regarder la vidéo sur youtube :

Anémone pulsatille



Informations pratiques

S'impliquer dans Natura 2000

La prise en compte de Natura 2000 dans les politiques publiques est essentielle.

Il incombe aux collectivités et aux établissements publics d'assurer une cohérence entre les différents projets, programmes et documents de planification, qui **doivent prendre en compte les principes de gestion durable des milieux naturels énoncés dans le Docob**.

Les élus locaux ont un rôle capital pour communiquer sur le dispositif et impliquer leurs administrés dans la préservation des ressources naturelles de leur territoire.

Propriétaires, agriculteurs, forestiers, porteurs de projets, usagers, associations... **peuvent participer à la préservation du site**, par de bonnes pratiques et/ou la mise en oeuvre des mesures de gestion prévues par le Docob.

Pour plus de renseignements, **prenez contact avec l'animateur·rice** du site Natura 2000.

Contacts

Animation locale

PETR du Pays Avallonnais
Adresse : 10 rue Pasteur - 89200 AVALLON
Tél : 03 86 31 61 94 (service Natura 2000)
Email : natura2000@avallonnais.fr
Site internet : *sud-yonne.n2000.fr*
Instagram : *@natura2000sudyonne*

Pays Avallonnais
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Animation régionale

Région Bourgogne-Franche-Comté
Site internet :
bourgognefranchecomte.fr/natura-2000

NATURA 2000 BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

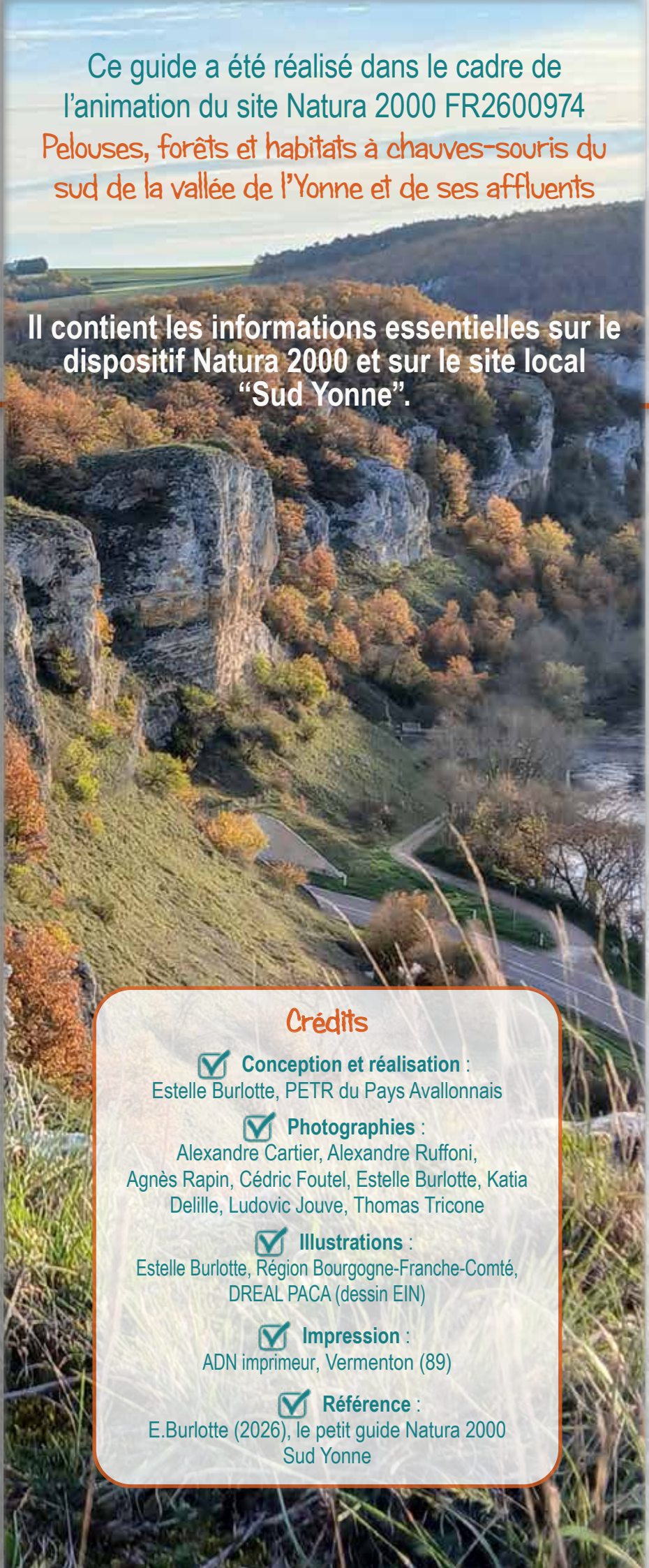
Principaux partenaires

Conservatoire d'espaces naturels Bourgogne
SHNA Observatoire de la faune de Bourgogne
cbn CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES INVERTÉBRÉS
Office National des Forêts
CNPF Centre Régional de la Propriété Forestière BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Liseron des monts cantabriques

Ce guide a été réalisé dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 FR2600974 Pelouses, forêts et habitats à chauves-souris du sud de la vallée de l'Yonne et de ses affluents

Il contient les informations essentielles sur le dispositif Natura 2000 et sur le site local "Sud Yonne".



L'animation Natura 2000 est co-financée à 100 % par les fonds européens FEADER et les fonds de la Région Bourgogne-Franche-Comté

NATURA 2000

NATURA 2000 BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

COFINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE

RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

Crédits

Conception et réalisation :
Estelle Burlotte, PETR du Pays Avallonnais

Photographies :
Alexandre Cartier, Alexandre Ruffoni, Agnès Rapin, Cédric Foutel, Estelle Burlotte, Katia Delille, Ludovic Jouve, Thomas Tricone

Illustrations :
Estelle Burlotte, Région Bourgogne-Franche-Comté, DREAL PACA (dessin EIN)

Impression :
ADN imprimeur, Vermenton (89)

Référence :
E.Burlotte (2026), le petit guide Natura 2000 Sud Yonne